## Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil

régional relatives au budget de la Région

**VU** le règlement budgétaire et financier

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 15

octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le

décrochage, civisme

**ENTENDU** les interventions de Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE,

Christophe CLERGEAU, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 400 000 euros d'autorisations d'engagement au titre du programme  $n^\circ$  331 : "Travaux dans les EPLE".

## **AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 400 000 euros pour la prise en charge des dépenses relatives au règlement amiable du différend entre la Région des Pays de la Loire et l'entreprise ayant réalisé la construction du lycée Honoré d'Estienne d'Orves à Carquefou.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ** 

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Elu absent lors du vote : Alain AVELLO (non inscrit).

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs